

La FSU est constituée de syndicats nationaux (dont le SNES fait partie intégrante) et de courants de pensée (ou tendances). Ces courants de pensées traversent les différents syndicats de la FSU et sont l'expression du pluralisme des approches du syndicalisme et de son action. Les courants de pensée soumettent leur orientation au vote de l'ensemble des syndiqués avant chaque congrès fédéral. Ce vote permet de faire vivre le débat démocratique et d'évaluer le poids respectif des tendances dans la fédération.

Du lundi 8 novembre  
au jeudi 25 novembre 2021

## ÉLECTIONS DANS LA FSU

- *RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE NATIONAL*  
- *ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONALE*



**Aux secrétaires SNES (S1)**

Courrier de S1 numéro 3

La FSU réunira son 10<sup>ème</sup> congrès national à Metz. Les syndiqué.e.s du SNES doivent voter sur le rapport d'activité fédéral national ainsi que sur l'orientation en renouvelant les instances.

Les cinq listes candidates, les déclarations d'orientation ainsi que le rapport d'activité ont été publiés dans le supplément du magazine de la FSU « **POUR** » n°235 octobre 2021

### Où trouver la liste des électeurs ?

La liste est disponible sur l'espace adhérent du site du SNES ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)) **espace adhérent** → mon établissement

→ outils du S1 → liste des adhérent.e.s → type de sortie

→ liste d'émargement (menu déroulant) → Rechercher

→ cliquer sur l'icône PDF et imprimer la liste

Il faudra vous munir de votre identifiant SNES à 6 chiffres. Si vous ne disposez plus de votre mot de passe, il vous suffit de cliquer sur [mot de passe oublié ?](#) et suivre la procédure pour le réinitialiser. En cas de problème pour accéder à votre interface, contactez le SNES Bordeaux.

### qui est électeur.rice ?

les syndiqué.e.s à jour de la cotisation 2020-2021 et tout.e nouvel.le adhérent.e qui au moment du vote aura acquitté sa cotisation 2021-2022.

### Envoi des résultats :

Le S1 doit transmettre les documents scannés (PV et liste d'émargement) par courriel dès le 25 novembre à l'adresse suivante : [s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)

Le dépouillement : Il a lieu dans le S1 après la fin des opérations de vote, c'est-à-dire le jeudi 25 novembre (ou avant si tous les syndiqué.e.s ont voté).

### Matériel fourni dans cet envoi :

- Note explicative de vote
- Bulletins de vote (possibilité de photocopier)
- Procès verbal de dépouillement
- Liste d'émargement